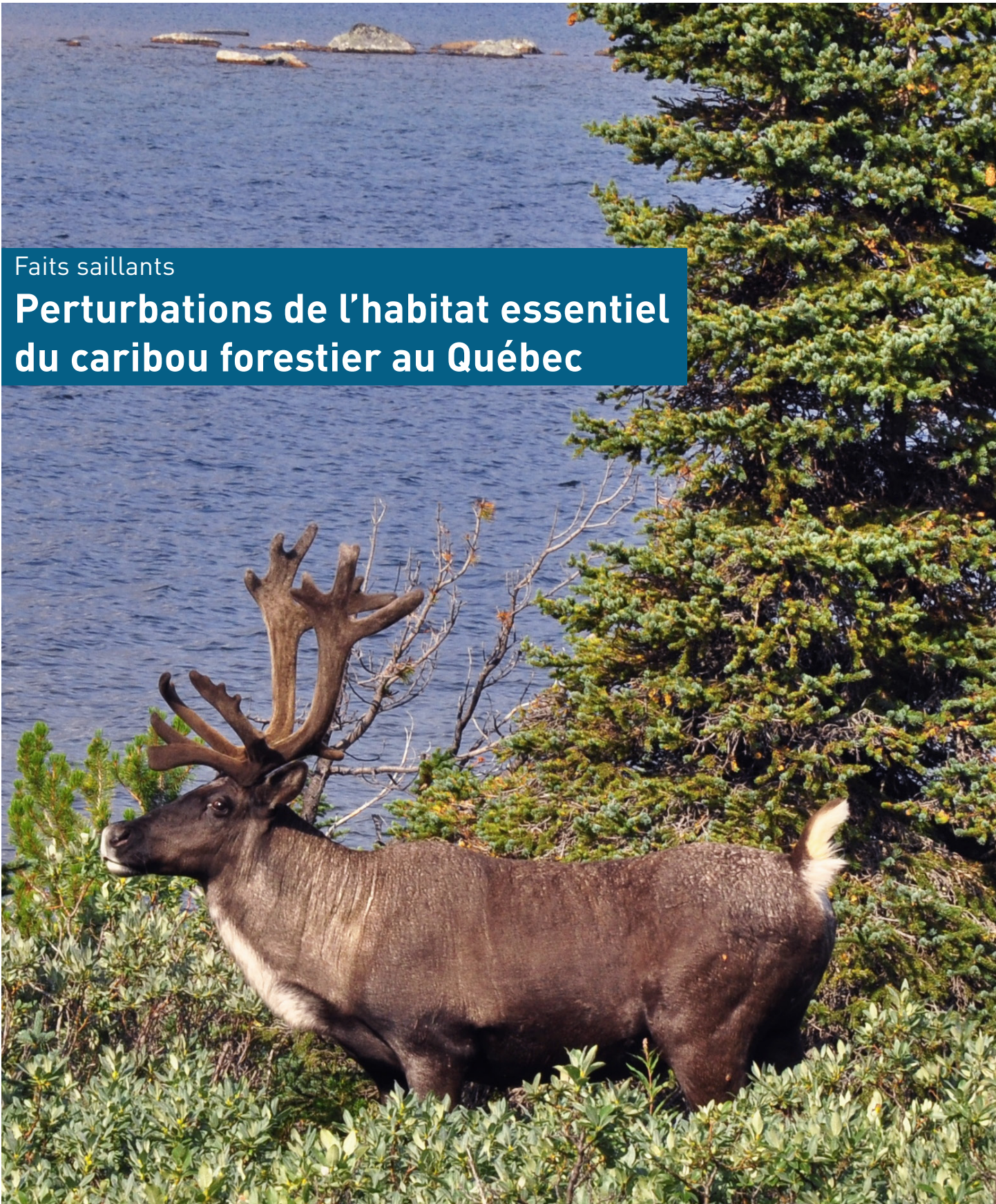




Faits saillants

Perturbations de l'habitat essentiel du caribou forestier au Québec



Alberta Wilderness
Association



FONDATION
DAVID SUZUKI
Un monde. Une nature.

Ontario
Nature 

L'équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec a été formée en 2003 et comprend des experts scientifiques, des représentants des gouvernements provincial et fédéral, des représentants de l'industrie forestière, des pourvoyeurs, des représentants des Premières nations et des ONG environnementales. En mai 2013, l'équipe a produit son deuxième plan décennal de rétablissement du caribou forestier (2013-2023). Même s'il a accusé réception du plan, le gouvernement a indiqué qu'il ne l'adopterait pas en raison de possibles répercussions socioéconomiques. En avril 2016, le Québec a annoncé qu'il avait un plan d'action « crédible, acceptable et raisonnable » pour la conservation de l'habitat du caribou forestier. Ce plan est actuellement en développement et devrait sortir en 2018.

Le Québec a été critiqué ces derniers mois en raison d'une annonce très controversée selon laquelle la population isolée de Val-d'Or (qui compte environ 18 individus) serait transférée dans un zoo à St-Félicien. En outre, il a été révélé que la construction d'une nouvelle route avait été approuvée à travers l'une des dernières zones de refuge de la population, une décision qui allait à l'encontre de l'avis des scientifiques du gouvernement. L'opposition à l'annonce du gouvernement était si fervente que le zoo de Saint-Félicien s'est finalement rétracté. Cependant, la construction de la route en question est toujours en cours. Dans l'ensemble, l'annonce de Québec crée un précédent dangereux qui laisse entendre que la relocalisation des caribous menacés soit une solution acceptable et que les projets d'exploitation peuvent se poursuivre sans contrainte.

La gestion des forêts industrielles est le principal facteur de détérioration de l'habitat essentiel du caribou au Québec. Les perturbations comprennent également l'exploitation minière, le développement hydroélectrique et le tourisme récréatif. La majorité de la forêt commerciale du Québec est excessivement perturbée et considérée comme peu susceptible de soutenir des populations autosuffisantes de caribous. Les projections des modèles gouvernementaux indiquent que, dans de nombreux cas, une récupération suffisante de l'habitat est peu probable au cours des 100 prochaines années. À l'heure actuelle, les portions du territoire les plus susceptibles de soutenir des populations autosuffisantes de caribous comprennent la vallée de la rivière Broadback, les Montagnes Blanches et les régions éloignées de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord.

Alors que les perturbations cumulatives continuent d'éroder davantage l'habitat essentiel du caribou au Québec, certains secteurs bénéficient d'une protection provisoire à mesure que les négociations se poursuivent pour désigner au moins une nouvelle aire protégée dans les Montagnes Blanches. Une partie relativement petite de la vallée de la rivière Broadback a bénéficié d'un statut de protection permanente à partir de 2015, bien qu'environ la moitié soit située en dehors de la forêt commerciale. Le gouvernement est en train de concevoir un réseau de « vastes espaces propices » pour le caribou dans lequel les mesures d'atténuation à divulguer seront mises en œuvre. Celles-ci impliqueront probablement une gestion particulière des forêts résiduelles intactes actuellement prévues pour la récolte future.

Pour ce qui est des autres mesures concrètes, le Québec investira 7 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour la délimitation des aires de répartition et la surveillance des populations de caribous forestier, malgré le fait que ces fonds seront aussi dédiés à l'étude des populations de caribous migrants et montagnards du Québec. Un « banc d'essai » a également été amorcé dans la région de la Côte-Nord où les pratiques de restauration routière seront testées. Enfin, quatre comités techniques ont été formés pour élaborer le plan d'action gouvernemental en ce qui concerne la gestion de l'habitat, les impacts socioéconomiques, le suivi et la protection des populations. Le plan d'action du Québec pour le caribou forestier est très attendu, et il constituera un pas important et nécessaire pour répondre aux exigences du programme de rétablissement fédéral.

Profil de l'aire de répartition du Pimpuacan - L'aire de répartition du caribou de Pimpuacan chevauche les régions du Saguenay-Lac-St-Jean (partie ouest) et de la Côte-Nord (partie est) du Québec¹ près du réservoir hydroélectrique Pimpuacan. C'est l'une des aires les plus méridionales de la zone de répartition semi-continue du caribou et, par conséquent, parmi les plus perturbées. Plusieurs centaines de kilomètres de nouvelles routes ont été construits sur l'aire de répartition de la Pimpuacan depuis la publication du programme de rétablissement fédéral, et plusieurs centaines de kilomètres carrés d'habitat essentiel ont été récoltés. En 2013, la perturbation de l'aire de répartition au sein des deux unités de gestion forestière englobant l'aire de répartition de Pimpuacan a été estimée à environ 74%², dont la plus grande partie est attribuée au réseau routier permanent. Moins de 1% de cette superficie est protégée, et même le scénario le plus optimiste indique que les taux de perturbation cumulatifs resteront supérieurs à 45% à long terme (100 ans)³.

La cartographie du paysage, combinée à des relevés aériens effectués par des biologistes gouvernementaux en 2007 puis en 2012, suggère que le caribou s'est peut-être progressivement concentré près du réservoir Pimpuacan à la suite d'une récolte intensive dans les zones environnantes. Des données récentes indiquent que le recrutement des faons est insuffisant pour compenser la mortalité des adultes et étaye la conclusion que les caribous de la région de Pimpuacan sont en déclin. Qui plus est, on s'attend à ce que cette baisse se poursuive dans le futur si le gouvernement ne s'engage pas à accroître de manière importante la protection de l'habitat critique du caribou forestier.

Récemment, l'Institut économique de Montréal a signalé que la conservation du caribou forestier au Québec coûterait à l'industrie forestière 740 millions de dollars et mettrait en péril 5 700 emplois. Cette affirmation sensationnaliste est basée sur des règles superficielles et non sur une étude économique robuste et scientifiquement défendable. En réalité, les changements dans l'approvisionnement en fibres et dans la demande des consommateurs ont joué un rôle clé dans la réduction des effectifs et l'automatisation accrue de l'industrie forestière au cours des dernières années, entraînant la perte de milliers d'emplois dans le secteur forestier. Dans ces circonstances, le caribou forestier est devenu un bouc émissaire commode pour les lobbyistes de l'industrie forestière. Même si la conservation de l'habitat essentiel du caribou aura certainement un coût sous la forme de volumes de bois perdus, des solutions pratiques existent et doivent être adoptées pendant qu'il est encore temps. Par exemple, les subventions gouvernementales normalement destinées à la construction et à l'entretien des routes pourraient plutôt être utilisées pour former et embaucher des travailleurs qualifiés à des fins de restauration de l'habitat. De plus, pratiquer une foresterie intensive à proximité des usines réduirait la pression de récolte dans les zones intactes plus éloignées où les concentrations de caribous les plus élevées se trouvent.

La réalisation d'une planification de la gestion forestière à l'échelle de la population faciliterait cette approche en élargissant la zone de laquelle les volumes de bois garantis pourraient provenir.–

* Vous pouvez également consulter la cartographie de la destruction de l'habitat du caribou forestier au Québec, en Ontario et en Alberta à l'adresse suivante : <http://caribou4ever.ca/nr-background/>

¹Unités de gestion 02452 et 09751.

²Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (2015). Rapport d'analyse sur l'intégration des Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (2013) dans la planification territoriale. Rapport du Groupe de travail interministériel sur l'intégration des Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (2013) dans la planification territoriale. Gouvernement du Québec, 42 pp. + 1 annexe.

³Dussault, C. (2013). Inventaire du caribou forestier à l'hiver 2012 au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean. 20 pp.

⁴Dussault, C. (2013). Inventaire du caribou forestier à l'hiver 2012 au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean. 20 pp.